

F. I. G.

COMITE TECHNIQUE (masculin)

CODE DE POINTAGE

pour les concours de gymnastique artistique aux Championnats du Monde, Jeux Olympiques et autres compétitions internationales

Article premier

Le Code de Pointage se base sur les dispositions du Règlement technique de la F.I.G., notamment du chapitre C, Championnats du Monde.

Il servira de guide aux juges pour la taxation des exercices et aux gymnastes pour leur entraînement aux concours.

I. GENRE D'EXERCICES A EXECUTER

Art. II

Barre fixe : Mouvements d'élan et de voltige, sans maintien ni arrêt, présentant entre les grands tours d'autres variations de valeur.

Barres parallèles : Mouvements combinés en élan et voltige, force et maintien. Les éléments d'élan et de voltige doivent prédominer. Il doit y avoir au moins une partie en-dessous et une partie au-dessus des barres en lâchant la prise; il ne peut pas y avoir plus de 3 arrêts prononcés.

Anneaux : Sans balancement des anneaux, mouvements combinés en élan, force et maintien; il doit y avoir au moins 2 appuis renversés dont un en force et un en élan en passant de la suspension tendue ou mi-renversée et au moins un maintien de force.

Cheval-arçons : Mouvements de voltige sans arrêts ni maintiens. Cercles, ciseaux en avant et en arrière dont au moins un double. Les balancements intermédiaires superflus sont à éviter. Travail continu des deux côtés; une partie de l'exercice, au moins un cercle des deux jambes, devra être exécutée du côté opposé à la partie essentielle. Les cercles des deux jambes doivent prédominer et le gymnaste devra utiliser les trois parties de l'engin.

Cheval-sautoir : La difficulté des sauts se règle suivant le barème des difficultés des sauts au cheval sans arçons. Quelques règles spéciales pour les sauts et le barème des difficultés des sauts sont englobés dans l'Annexe I au Code de Pointage.

Sol (mains libres) : Mouvements combinés d'éléments de souplesse, de sauts, de force, de maintien et d'équilibre. L'exercice doit présenter du rythme et de l'harmonie. Le gymnaste doit se mouvoir dans différentes directions; il ne devra pas abuser des pas d'élan, sa course devra être en rapport avec la difficulté du ou des sauts qui suivent.

II. TAXATION DES EXERCICES IMPOSÉS

Article III

Aux engins, tout gymnaste pourra recommencer, sans perte de points, un exercice imposé qu'il juge avoir manqué. Il devra déclarer son intention au jury, avant que les juges n'aient terminé leur pointage. La reprise de l'exercice doit être faite

après un temps de repos convenable, mais avant que l'équipe ne quitte l'engin. Seule la seconde exécution est valable.

Au cheval-sautoir, chaque gymnaste a droit à deux exécutions. La meilleure exécution est valable.

L'exercice au sol ne pourra pas être repris.

Aux barres parallèles, l'usage d'un seul tremplin bas est toléré.

Article IV

L'exercice imposé comporte trois à quatre difficultés et, par rapport à l'exercice à volonté, sa valeur sera de 9.20 à 9.40 points.

Article V

Les exercices imposés sont évalués de 0 à 10 points et par fractionnement, en dixièmes de point.

Seule l'exécution est soumise à la taxation.

Pour permettre un jugement aussi précis que possible, les exercices imposés seront divisés en plusieurs parties ayant chacune une note dont la valeur sera proportionnelle à la difficulté de chacune de ces parties.

Article VI

L'exercice parfait, qui a droit au maximum de points, est celui qui est présenté avec élégance, aisance et sûreté, dans un rythme et un style bien adaptés à la nature de l'exercice esthétique, sans aucune faute ni de maintien ni d'exécution.

Les défauts d'exécution et de style sont pénalisés par la déduction d'un nombre de points entiers ou dixièmes de points, suivant les directives ci-dessous.

Article VII

DEFAUTS D'ELEGANCE EN GENERAL

Un exercice, quoique exécuté sans fautes, mais présenté dans un rythme trop accéléré ou trop lent, ou avec un déploiement de force mal proportionné, vaudra moins que l'exercice parfait décrit dans l'article 6.

Pénalisation 1/10 à 3/10

Article VIII

ARRETS ET INTERRUPTIONS

a) **Sans quitter l'engin.** — Un arrêt non prescrit entraîne une diminution de pointage proportionnée à la partie de l'exercice correspondant, et même une pénalisation supplémentaire si l'arrêt a facilité l'exécution de la partie suivante.
Pénalisation pour des cas peu graves (hésitations) .. 2/10
Pénalisation pour interruption plus prononcée 5/10
Pénalisation dans des cas très graves, jusqu'à 8/10

b) **En lâchant l'engin complètement.** — Le fait de lâcher l'engin complètement n'entraîne pas la fin de l'exercice, et le gymnaste pourra reprendre l'engin de suite pour continuer, sans aucun retard, l'exercice, au point où il aura été interrompu. (Ne sera considéré comme engin dans le sens de cet article, que la partie essentielle de l'engin; ainsi, par exemple, les montants des barres ne sont pas considérés comme engin, ni les pieds, ni les flancs du cheval).

Après la chute, le gymnaste aura le droit de s'enduire rapidement les mains de magnésie, ou bien de changer les protège-mains dans le cas où ceux-ci seraient déchirés.
Pénalisation 1 p.

c) **En quittant l'engin.** — Le cas de quitter l'engin en faisant quelques pas pour s'en éloigner, entraîne la fin de l'exercice, et le pointage ne portera que sur les parties exécutées.

Article IX MOUVEMENTS AJOUTÉS

Si un concurrent ajoute un ou plusieurs mouvements non prévus (balancements intermédiaires), il y a chaque fois pénalisation de 3/10 à 5/10

Ensuite, il y aura lieu de voir si les mouvements ajoutés ne facilitent pas l'exécution de la partie qui suit; dans ce cas, la pénalisation pourra être majorée de 1/10 à 5/10

Article X MOUVEMENTS NON EXÉCUTÉS

Un mouvement non exécuté entraînera d'abord la perte des points affectés à ce mouvement: perte des points de la partie correspondante.

Ensuite il y aura lieu de voir si ce fait ne facilite pas l'exécution de la partie qui suit, et alors il y aura lieu d'ajouter une pénalisation supplémentaire pouvant aller jusqu'à 1 p.

Article XI EXÉCUTION CONTRAIRE AU TEXTE

Si un mouvement de souplesse est exécuté en force ou inversement, le gymnaste perdra: 1/4 à 3/4 des points attribués à la partie correspondante.

Article XII MAINTIENS

La durée des maintiens prescrits (suspension horizontale, appui renversé, etc...) sera de 3 sec. Pour la pénalisation, voir l'article XIII, point 2.

Article XIII

Les autres fautes d'exécution, soit dans la sûreté de la précision de l'exercice, soit dans le bon maintien du corps, seront pénalisées comme suit:

1) Passements au cheval-arçons et aux barres

Les passements au cheval-arçons doivent être continus et exécutés les jambes tendues;

- a) toucher le cheval en glissant, des pieds ou des jambes 1/10
- b) faute plus grave de façon à constituer une interruption 2/10 à 5/10
- c) cas encore plus grave, par exemple, siège prononcé 6/10 à 8/10
- d) toucher le sol d'un ou des deux pieds sans lâcher les mains et sans interruption notable 5/10 à 7/10

Aux barres parallèles, les déductions sont faites dans le même ordre d'idées.

- a) toucher les barres ou le sol en glissant 1/10 à 2/10

- b) sauter sur le sol sans lâcher les mains et sans interruption notable 5/10 à 7/10
- c) marcher à l'appui tendu renversé 1/10 à 5/10

2) Tenue des pieds, bras et jambes, maintiens, etc...

- a) Mauvaise tenue des pointes des pieds et de la tête 1/10 à 2/10
- b) Ecartement ou flexion des jambes ... 1/10 à 2/10
- c) Flexion des bras 1/10 à 2/10
- d) Maintien insuffisant 2/10 à 4/10
- e) Dans le cas où le maintien constitue une partie de la difficulté de l'exercice, la pénalisation est 1/3 à 2/3 de la valeur de cette partie.
- f) Aux anneaux, appui renversé fléchi ou touchant les cordes 1/10 à 3/10
- g) Aux anneaux, appui renversé, bras fléchis et touchant les cordes 3/10 à 5/10
- h) Aux anneaux, appui facial horizontal et appui écarté, bras fléchis 1/10 à 5/10
- i) En général, appui renversé, suspension ou station horizontale, maintien du corps instable ou oblique 1 à 2/10

3) Exercice au sol

- a) Course d'élan trop longue avant un renversement ou un saut périlleux 1/10 à 3/10
- b) Pour chaque dépassement des limites de l'emplacement réservé à l'exercice au sol 1/10 à 2/10

4) Fautes d'exécution au cheval-sautoir

- a) Mauvaise tenue des pieds, des jambes ou de la tête et écartement des jambes n'étant pas conditionné par le saut 1/10 à 3/10
- b) Dans le cas où le saut entier est exécuté avec mauvaise tenue des pieds, des jambes ou de la tête ou bien avec écartement des jambes 4/10 à 1 p.
- c) Toucher le dos du cheval avec les pieds, les genoux ou la croupe 1/10 à 1 p.
- d) Bras fléchis lors du renversement 1/10 à 1 p.
- e) Genoux fléchis dans le saut du brochet 1/10 à 1 p.
- f) Position trop basse du corps au-dessus du cheval 1/10 à 1 p.
- g) Omission de cambrer le corps avant l'arrivée au sol 1/10 à 5/10
- h) Passages de saut mal dirigés 1/10 à 5/10

5) Présentation, chute

Tous les exercices doivent débiter et se terminer par une bonne tenue du corps, avec élégance et sûreté.

- a) Petits pas ou sursauts à la chute ... 1/10 à 2/10
- b) Mauvaise tenue tant au début de l'exercice qu'à la chute 1/10 à 2/10
- c) Plusieurs pas ou sursauts à la chute ... 2/10 à 3/10
- d) Toucher le sol avec les mains 2/10 à 3/10
- e) Chute sur le bassin, sur les genoux ou sur les mains 5/10 à 6/10

III. TAXATION DES EXERCICES A VOLONTÉ

Article XIV

Les exercices à volonté ne peuvent pas être recommencés sauf pour le cheval-sautoir.

Le choix du saut au cheval à volonté est complètement libre, mais il ne pourra être identique au saut imposé. Un barème des difficultés pour les sauts figure à l'Annexe I au Code de pointage.

Aux barres parallèles, l'usage d'un seul tremplin est toléré.

Article XV

Les exercices à volonté seront pointés de 0 à 10 p. par dixièmes de point.

Article XVI

Ces 10 points sont répartis comme suit:

- 1. difficulté 10 points



- 2. combinaison 2 p.
- 3. exécution 5 p.

La difficulté et la combinaison représentent la valeur de l'exercice à volonté.

**Article XVII
COMBINAISON**

L'exercice doit correspondre au genre propre de l'engin, suivant l'article 2 du Code de pointage.

L'exercice comprendra une entrée et une sortie de valeur.

Il faut que les parties essentielles soient liées de façon élégante et suivie. Les balancements superflus, les répétitions abusives et les parties trop faciles, par rapport à la difficulté générale exigée, sont à éviter.

L'exercice à volonté doit différer sensiblement de l'exercice imposé. Cependant, le fait de comprendre l'une ou l'autre partie de ce dernier ne constitue pas nécessairement une faute de combinaison à pénaliser, si les liaisons avant ou après sont différentes.

La durée de l'exercice au sol (à moins libres) sera d'une minute au minimum et d'une minute et demie au maximum.

**Article XVIII
TAXATION DE LA COMBINAISON**

- a) Si la combinaison ressemble trop à l'exercice imposé, pénalisation jusqu'à 1 p.
- b) Balancements superflus 3/10
- c) Parties ou liaisons sans valeur, élans brisés 1 à 3/10
- d) Si la combinaison de l'exercice ne correspond pas au genre d'exercices aux différents engins (art. 2 du Code de pointage), pénalisation 2/10 à 5/10
- e) Si la durée de l'exercice au sol ne correspond pas aux prescriptions ci-dessus, il y aura bien sujet à pénalisation, mais le jury s'abstiendra d'un raisonnement trop pédant, car l'exercice trop court manquera en difficulté et l'exercice trop long est ordinairement dû à des fautes d'exécution, pénalisation 1/10 à 3/10
max. de la pénalisation pour combinaison défectueuse : 2 p.

**Article XIX
DIFFICULTÉ**

L'exercice à volonté doit être plus difficile que l'exercice imposé.

Aux quatre engins (barre fixe, barres parallèles, anneaux, cheval-arçons), chaque exercice devra compter au moins 10 parties principales comprenant au moins 4 parties ou liaisons difficiles plus 1 partie ou liaison de difficulté supérieure (enchaînement original et risqué).

L'exercice au sol devra compter 6 parties ou liaisons difficiles plus 1 partie ou liaison de difficulté supérieure.

Pour la difficulté des **sauts au cheval sans arçons**, un barème spécial est annexé (Annexe I).

Le juge se rendra compte que la difficulté existe autant dans les parties essentielles que dans les liaisons.

L'Annexe II qui comporte un nombre restreint d'exemples typiques de parties et de liaisons difficiles et de parties et de liaisons de difficulté supérieure peut servir aux juges pour s'orienter sur la difficulté des différentes parties de l'exercice.

**Article 20
TAXATION DE LA DIFFICULTÉ**

Quant à la pénalisation sur la cote difficulté, il est entendu, suivant l'art. 16 du présent Code, que le gymnaste pourra perdre jusqu'à 3 pts pour manque de difficulté.

Le maximum d'un exercice, en tenant compte de la difficulté - l'exécution et la combinaison parfaites étant supposées - pourra par conséquent varier entre 7 et 10 pts. Relativement à la pénalisation :

- a) chaque partie principale : partie A (difficulté moyenne) vaudra 0,2 p.
 - b) chaque partie difficile : partie B vaudra 0,3 p.
 - c) la partie de difficulté supér. : partie C vaudra 0,6 p.
- La partie C peut être substituée par une partie B avec une pénalisation de 0,3 p.

EXEMPLE DE TAXATION DE LA DIFFICULTÉ

(L'exécution et la combinaison parfaites étant supposées)

A. Exercice complet présentant 10 parties principales

- 1) s'il y a les 4 parties difficiles (B) plus la partie de difficulté supérieure (C) max. 10,00 p.
- 2) s'il y a la partie C et 3 part. B, perte 0,3 max. 9,70 p.
- 3) s'il y a 5 parties B sans que la partie C y soit perte 0,3 max. 9,70 p.
- 4) si les 10 parties sont toutes de difficulté moyenne, parties A, perte 1,20 plus 0,60 max. 8,20 p.
- 5) si la difficulté des 10 parties est encore moindre, le maximum pourra descendre à 7,00 p.

B. Exercice trop court ne présentant que 8 parties principales

- 6) toutes les difficultés y sont ; perte 0,40 max. 9,60 p.
- 7) s'il y manque une difficulté B et la partie C ; perte 1,30 max. 8,70 p.
- 8) s'il n'y a que 8 parties A ; perte 2,20 max. 7,80 p.

C. Exercice très court

Si l'exercice devient très court, par exemple ceux qui sont ratés en descendant ou tombant de l'engin prématurément, il conviendra de raisonner comme suit :

- 3/4 de l'exercice max. 7,50 p.
(exécution plus difficulté plus combinaison)
- 1/2 de l'exercice max. 5,00 p.
(exécution plus difficulté plus combinaison)
- 1/4 de l'exercice max. 2,50 p.
(exécution plus difficulté plus combinaison)

**Article XXI
TAXATION DE L'EXÉCUTION**

Pour l'exécution de l'exercice à volonté, on s'inspirera des règles énumérées aux articles 7, 8, 9 et 13 du présent Code de pointage valables pour l'exercice imposé.

Une attention spéciale doit être réservée à l'aisance et à la technique parfaite. L'exercice doit être adapté à la capacité du gymnaste en ce qui concerne la difficulté et la combinaison.

L'exercice trop difficile que le gymnaste ne parvient pas à exécuter qu'avec peine ou incomplètement, sera taxé sévèrement car, en gymnastique artistique, le gymnaste doit pouvoir maîtriser son corps avec élégance et sûreté.

Article XXII

TAXATION DE L'EXERCICE A VOLONTÉ dans son ensemble

A l'article XVI, il est dit que la valeur de l'exercice (combinaison et difficulté) et l'exécution sont deux éléments d'importance égale. Pour la fixation de la note, portant sur l'ensemble de l'exercice, on peut procéder de la manière suivante :

- Maximum à obtenir 10 p.
- Manque de difficulté 0,6 p.
- Dé'aut de combinaison 0,2 p.
- Fautes d'exécution 0,9 p.
- Total à réduire 1,7 p.
- Note 8,3 p.

ANNEXE N° 1
AU CODE DE POINTAGE
SAUTS AU CHEVAL SANS ARÇONS
A — RÈGLES GÉNÉRALES

a) **Zones d'appui.** Pour l'exercice imposé comme pour l'exercice à volonté, la longueur du cheval est départagée en sept zones comme suit : les zones aux deux extrémités, cou et croupe, sont chacune de 40 cm ; viennent ensuite, vers le milieu du cheval (selle) et de chaque côté, deux zones de 15 cm ; la zone du milieu trouve ses limites par celles des deux zones intérieures.

Les traits déterminant les zones doivent avoir 1 cm de largeur et être nettement tracés en blanc sur le dos du cheval, de manière que le bord extérieur du trait délimite la zone. Pour obtenir le maximum des points, la pose des mains doit se faire nettement dans la zone extérieure du cou ou de la croupe. Dès qu'une autre zone est entamée par une main, il y aura perte d'un point par zone.

b) Le saut est considéré comme commencé au moment où le tremplin ou le cheval sont touchés ; il prend fin lorsque le gymnaste se trouve bien d'aplomb en station droite.

Il est autorisé au maximum deux fois de contourner le tremplin ou le cheval sans les toucher.

c) Cheval placé en longueur. Tremplin bas placé au gré du gymnaste.

d) Au saut à volonté, le gymnaste pourra faire deux fois le même saut ou deux sauts différents, chacun des essais étant coté séparément. La meilleure note est valable.

e) La difficulté des sauts non prévus par le barème des difficultés sera taxée en s'inspirant de la ligne de conduite tracée par le barème.

f) Pour stimuler l'exécution des sauts de la plus haute difficulté, supérieure à celle des sauts inscrits au barème pour 10 points, les petites fautes d'exécution seront pénalisées moins sévèrement.

B — BARÈME DES DIFFICULTÉS

a) **Avec pose des mains sur le cou**

- 1) Sauter, le corps allongé au-dessus de l'horizontale et en écartant les jambes latéralement, à la station dorsale, 7 p.
- 2) Sauter, en passant les jambes fléchies et réunies entre la prise, à la station dorsale 7,50 p.
- 3) Sauter, le corps tendu et cambré en arrière, jambes réunies et fléchies en arrière, à la station dorsale. . . 9,50 p.
- 4) Sauter, le corps tendu en croisant les jambes, chute face en arrière 9,50 p.
- 5) Sauter, corps tendu au-dessus de l'horizontale, puis fléchir le corps pour passer jambes tendues et jointes au-dessus du cou, étendre le corps avant la chute à la station dorsale 9,50 p.
- 6) Sauter à l'appui renversé transversal, tourner 1/4 de tour à gauche en posant main droite sur le cou et tourner latéralement à la station latérale costale droite . . 9,50 p.
- 7) Même saut que le saut 5, mais en exécutant 1/2 tour avec extension du corps 10 p.
- 8) Sauter par appui tendu renversé passager et tourner en avant à la station dorsale 10 p.
- 9) Sauter, le corps allongé, jambes tendues et jointes, à la station dorsale (saut du brochet) 10 p.
- 10) Sauter à l'appui tendu renversé latéral avec 1/4 de tour à gauche ou à droite pendant le vol, les mains se posant successivement ou simultanément, mains de devant sur le cou, et tourner latéralement à la station latérale en avant du cou 10 p.

b) **Avec pose des mains sur la croupe**

- 11) Sauter, corps tendu, jambes tendues écartées latéralement, à la station dorsale 7 p.
- 12) Sauter, jambes jointes et fléchies en avant, à la station dorsale 7,50 p.
- 13) Sauter par 1/2 tour à gauche ou à droite, en croisant les jambes, à la station faciale, bras latéraux . . 9,50 p.
- 14) Sauter, corps tendu et cambré en arrière, jambes jointes et fléchies en arrière, bras latéraux, à la station

- dorsale 10 p.
 15) Sauter, corps tendu, jambes fléchies au début, tendues en avant pendant le vol, redresser le corps avant de descendre à la station dorsale 9,50 p.
 16) Sauter, corps tendu, jambes tendues (fléchies sur le tronc), redresser le corps avant de descendre à la station dorsale 10 p.

ANNEXE N° II

AU CODE DE POINTAGE
EXEMPLES DE PARTIES DE DIFFICULTÉ
AUX DIFFÉRENTS ENGINES

A — BARRE FIXE

I. Parties ou liaisons difficiles (parties B)

- 1) (Prise mixte) : De la suspension tendue, élaner en avant, balancer en arrière pour s'établir à l'appui tendu par 1/2 tour sur un bras en passant les jambes jointes par-dessus la barre en déplaçant l'autre prise à l'appui dorsal libre, jambes levées en avant. (S'établir à l'appui par couronnement).
- 2) (Prise mixte) : De la suspension tendue, élaner en avant, balancer en arrière pour s'établir à l'appui en passant les jambes écartées par-dessus la barre en lâchant et en reprenant les prises.
- 3) (Prise palmaire) : Grand tour en avant, passer les jambes entre les bras, tourner 1 tour et étendre le tronc en avant pour balancer en arrière, en suspension, et pour s'établir en changeant les prises.
- 4) (Prise à volonté) : De la suspension, s'établir par temps de bascule avec 1/2 tour à l'appui renversé. (Bascule 1/2 tour à l'appui).
- 5) (Prise à volonté) : De la suspension, élaner en arrière, lâcher les prises, 1 tour (pirouette) reprendre les prises et balancer en avant en suspension.
- 6) (Prise dorsale) : Grand tour en arrière et poser les jambes écartées ou jointes sur la barre, tourner 1 tour en arrière et s'établir à l'appui renversé (pieds-mains).
- 7) (Prise palmaire) : Grand tour en avant, changer une prise (cubitale), 1 tour avec cette prise, 1/2 tour autour du bras en prise cubitale et grand tour en arrière.
- 8) (Prise dorsale) : Grand tour en arrière, passer les jambes jointes et tendues entre les bras à l'appui dorsal libre.
- 9) De la station sur la barre, saut périlleux en arrière à la station.
- 10) (Prise dorsale) : Grand tour en arrière et saut périlleux en avant à la station. (Fleurier en avant).
- 11) (Prise palmaire) : Grand tour en avant et saut périlleux en arrière à la station. (Fleurier en arrière).
- 12) (Prise dorsale) : De l'appui, tourner en arrière en lâchant les prises pour sauter à la station (poisson).

II. Parties ou liaisons de difficulté supérieure (parties C)

- 13) (Prise dorsale) : De l'appui dorsal, élaner le corps en arrière à la suspension pour s'établir en avant au même appui (grand tour dorsal arrière).
- 14) (Prise cubitale) : Grand tour en avant, changer les prises (faciales) à l'appui tendu renversé (1 tour cubital).
- 15) (Prise à volonté) : De la suspension balancer en arrière et s'établir avec 1 tour (pirouette) à l'appui libre ou bien : exécuter la pirouette du grand tour à la suspension libre.
- 16) (Prise palmaire) : Grand tour en avant pour s'établir à l'appui tendu par 1/2 tour sur 1 bras en passant les jambes jointes par-dessus la barre en déplaçant l'autre prise à l'appui dorsal libre, jambes levées en avant (s'établir à l'appui par couronnement après un grand tour en avant).
- 17) (Prise dorsale) : De l'appui facial, élaner en avant par-dessus la barre et sauter en avant avec saut périlleux avant à la station.
- 18) (Prise dorsale) : Grand tour en arrière et saut périlleux arrière, 2 tours à la station.
- 19) (Prise palmaire) : Grand tour en avant, lâcher en arrière et saut périlleux arrière avec 1/2 tour autour de l'axe de longueur à la station.

B — BARRES PARALLÈLES

I. Parties ou liaisons difficiles (parties B)

1) De l'appui brachial, balancer en arrière, s'établir à l'appui, élaner en avant en passant les jambes écartées sous les prises à l'appui, jambes jointes et tendues horizontalement en avant.

2) De l'appui, se lever lentement, corps fléchi, bras tendus à l'appui tendu renversé.

3) De l'appui, se lever lentement, corps tendu, bras fléchis à l'appui tendu renversé.

4) Elancer en avant en appui brachial et tourner en arrière en lâchant et en reprenant les prises à l'appui tendu renversé.

5) Elancer en avant en appui tendu ou fléchi et 1/2 tour en changeant les prises à l'appui.

6) Elancer en arrière en appui tendu ou fléchi ou brachial et 1/2 tour en changeant les prises à l'appui.

7) Elancer en arrière en appui brachial et s'établir à l'appui tendu renversé.

8) Appui transversal, par 1/4 de tour à droite élaner en arrière en déplaçant main droite sur barre gauche en prise palmaire et en passant les jambes jointes par-dessus barre gauche, nouveau 1/4 de tour à droite en déplaçant main gauche sur barre droite et en passant les jambes à gauche par-dessus barre gauche, à l'appui transversal.

9) Sauter en tournant en arrière en lâchant et en reprenant les prises, à l'appui ou à l'appui brachial, ou bien, sauter en tournant en avant à l'appui brachial (saut périlleux en arrière ou en avant).

10) Saut périlleux en avant ou en arrière à la station transversale en dehors des barres.

11) De la station transversale dorsale à l'extrémité des barres, prises aux extrémités : sauter et tourner en arrière à l'appui tendu ou fléchi et élaner en avant avec 1/2 tour (2 parties B).

12) Appui facial horizontal (3 sec.).

II. Parties ou liaisons de difficulté supérieure (parties C)

13) De l'appui tendu renversé, élaner en avant et tourner en arrière en lâchant et en reprenant les prises à l'appui tendu renversé.

14) De l'appui, élaner en avant et 1/2 tour en changeant les prises à l'appui tendu renversé.

15) De l'appui, lever lentement le corps et les bras tendus à l'appui tendu renversé.

16) Saut périlleux depuis la suspension mi-renversée à l'appui tendu renversé.

17) De l'appui, élaner en avant et saut périlleux en arrière avec 1/2 tour à la station transversale en dehors des barres.

18) De l'appui tendu renversé latéral sur la barre de derrière, sauter en avant à la station en passant les jambes écartées latéralement par-dessus la barre de devant.

19) De l'appui, élaner en avant, abaisser en arrière à la suspension mi-renversée et sauter en avant à l'appui, jambes jointes tendues horizontalement en avant.

20) De la station transversale dorsale à l'extrémité des barres, prises aux extrémités : sauter et tourner en arrière à l'appui tendu renversé.

21) Appui renversé sur un bras (3 sec.).

22) De l'appui tendu renversé, élaner en avant et saut périlleux à l'appui tendu, élaner en avant et 1/2 tour en changeant les prises à l'appui (1 partie C et 1 partie B).

23) Saut périlleux en arrière en-dessous des barres à l'appui brachial, élaner en avant et tourner en arrière en lâchant et en reprenant les prises à l'appui tendu renversé, élaner en avant et saut périlleux en arrière à l'appui ou à la station en dehors des barres (1 partie C et 2 parties B).

24) Sauter en tournant en avant en lâchant et reprenant les prises, à l'appui.

C — ANNEAUX

I. Parties difficiles (parties B)

1) De la suspension, élaner en avant et tourner en arrière à l'appui tendu renversé.

2) De la suspension, basculer à l'appui ou établissement en avant à l'appui, et élaner en arrière à l'appui tendu renversé.

3) De l'appui tendu renversé, abaisser lentement en passant par l'appui facial horizontal à la suspension horizontale dorsale.

4) Appui tendu écarté latéral (croix, 3 sec.).

5) Suspension horizontale faciale (3 sec.).

6) De l'appui, se lever lentement, corps fléchi, bras tendus, à l'appui tendu renversé.

7) De l'appui, se lever lentement, corps tendu, bras fléchis, à l'appui tendu renversé.

8) Appui horizontal facial libre, bras fléchis (3 sec.).

9) Bascule dorsale à l'appui tendu renversé.

10) Tour d'appui en avant, corps tendu, en fléchissant, puis en étendant les bras, à l'appui tendu renversé.

11) De la suspension, tourner en arrière avec 1/2 tour pour sauter à la station.

II. Parties de difficulté supérieure (parties C)

12) De l'appui, se lever lentement, corps et bras tendus à l'appui tendu renversé.

13) De la suspension, élaner en arrière et s'établir à l'appui tendu renversé.

14) Appui tendu écarté latéral, jambes levées en avant (3 sec.).

15) Suspension, se lever lentement, en tournant en arrière, corps tendu, bras fléchis, à l'appui tendu renversé.

16) Tour d'appui en arrière en écartant les jambes latéralement avec 1/2 tour ou 1 tour à gauche ou à droite pour sauter à la station.

17) Appui tendu renversé écarté latéral (3 sec.).

18) De l'appui tendu renversé, élaner en avant en suspension à l'appui tendu renversé (grand tour en arrière).

19) De l'appui tendu renversé, tourner en avant à la suspension et s'établir à l'appui tendu renversé (grand tour en avant).

20) Appui horizontal facial libre, bras tendus (3 sec.).

D — CHEVAL-ARÇONS

Abréviations terminologiques (termes conventionnels).

Ciseau : croisement des jambes en dedans ou en dehors.

Couronnement : faire un cercle des deux jambes en se transportant de la selle sur une extrémité ou vice-versa, en se tournant 1/2 tour.

Stückli : double couronnement sans cercle intermédiaire des deux jambes.

Tramlot : transport latéral de la selle sur une extrémité suivi d'un couronnement.

Tramlot direct : transport latéral depuis la selle en appui des deux mains sur un arçon, suivi d'un couronnement.

Tchèque : transport depuis la selle avec 1/4 de tour à l'appui transversal sur un arçon, prise palmaire, suivi d'un transport sur la selle avec 1/4 de tour.

Allemande : 1 cercle et demi des deux jambes avec deux fois 1/4 de tour en passant les jambes en dehors d'une extrémité à l'appui latéral dorsal (il y a une allemande dorsale, costale et faciale).

Stückli inversé : depuis l'appui latéral facial, passer les deux jambes sous mains gauche et en appui sur bras gauche, passer les jambes par-dessus l'arçon droit et l'extrémité gauche en se tournant 1/2 tour à droite et en déplaçant la main droite sur l'extrémité gauche et en appui sur le bras droit sortir costalement à gauche à la station latérale dorsale.

Russe : depuis l'appui latéral facial, passer les jambes sous main gauche et en appui sur le bras gauche, passer les jambes par-dessus l'arçon droit et l'extrémité gauche avec

1/2 tour à droite et en déplaçant la main droite à l'arçon gauche, prise palmaire, et la main gauche à l'arçon droit, prise palmaire ; en appui sur le bras gauche en déplaçant la main droite à l'arçon droit, prise palmaire, passer les deux jambes par-dessus l'extrémité droite et en appui sur le bras droit, passer les jambes par-dessus l'extrémité gauche en déplaçant la main gauche à l'arçon gauche.

PRINCIPES DE BASE

I. Sont à considérer comme parties ou liaisons **difficiles** (B) :

1) Ciseaux en dehors ou en dedans avec 1/2 tour ou en se déplaçant en sautillant.

2) Passages ou cercles d'une ou des deux jambes avec 1/2 tour et en déplaçant les deux prises en même temps (sautillé).

3) Transport sur la selle ou de la selle sur une extrémité avec 1/2 tour (couronnement) pour autant qu'au moins deux de ces déplacements se suivent sans cercle intermédiaire des deux jambes (Stöckli).

4) Transport latéral sur une extrémité suivi d'un couronnement (Tramlot).

5) Transport avec 1/2 tour, en appui sur un arçon ou en appui transversal sur une extrémité, par exemple : tchèque, tramlot direct, allemande faciale, etc...

6) Cercles des deux jambes en appui transversal sur une extrémité.

II. Sont à considérer comme parties ou liaisons de **difficulté supérieure** (C) :

1) Ciseau avec 1/2 tour et en se déplaçant en sautillant ou : ciseau en se déplaçant en sautillant d'une extrémité sur la selle.

2) De l'appui latéral facial : passer jambe gauche sous main gauche avec 1/2 tour en déplaçant les deux prises simultanément, suivi d'un ciseau en dehors sous main gauche ou : depuis l'appui latéral facial, passer les jambes sous main gauche avec 1/2 tour à droite en déplaçant les deux prises en même temps, suivi d'un double couronnement (Stöckli) ou d'un tramlot, etc...

3) Deux parties de difficulté B des groupes n° 3 à 6 ci-dessus sont considérées comme partie C, si le début de la deuxième partie conduit dans une autre direction que la fin de la première et si les deux parties sont liées sans cercle intermédiaire des deux jambes.

Exemple : un double stöckli sans cercle intermédiaire est à considérer comme deux parties B ; par contre, combinaison stöckli-tramlot est une difficulté C.

EXEMPLES DE DIFFICULTÉS B

1) De l'appui facial latéral, passer jambe gauche sous main gauche suivi :

— soit d'un ciseau à droite avec 1/2 tour,
— ou bien d'un ciseau à gauche en se déplaçant en sautillant,

— ou bien d'un ciseau à droite en se déplaçant en sautillant sur l'extrémité.

2) a) Passer jambe gauche sous main gauche avec 1/2 tour à droite et en déplaçant les deux prises simultanément, passer jambe gauche ou droite sous main gauche ;
b) avec 1/2 tour à droite en déplaçant les deux prises simultanément, passer jambe droite sous main gauche.

3) Passer les deux jambes sous main gauche avec 1/2 tour à droite en déplaçant les deux prises simultanément.

4) Stöckli ou stöckli inversé, en passant une jambe en dedans.

5) Tchèque ou tramlot direct ou faciale (dorsale, costale) allemande.

6) Cercles des deux jambes en appui transversal, suivis d'une faciale allemande ou d'un quart de tour et cercles des jambes en appui latéral, etc...

a) de la station latérale faciale, couronnement suivi de cercles des deux jambes ;

b) de la station latérale faciale, couronnement en arrière suivi de cercles des deux jambes.

c) de la station latérale faciale à côté de l'arçon gauche, passer les jambes sous main gauche et costale allemande suivie de cercles des deux jambes ;

d) ciseaux doubles sur une extrémité ;

e) couronnement à l'appui dorsal suivi d'un passage d'une jambe et d'un ciseau ;

f) transport latéral sur une extrémité suivi d'une faciale allemande ;

g) couronnement sur une extrémité suivi d'une faciale ou costale allemande ;

h) toutes les parties qui demandent autant d'agilité, de courage, de décision et de capacité que les parties indiquées ci-dessus.

EXEMPLES DE DIFFICULTÉS C

1) Passer jambe gauche sous main gauche et ciseau avec 1/2 tour à droite en se déplaçant en sautillant sur l'extrémité :

a) ciseau en se déplaçant en sautillant sur une extrémité, suivi d'un même ciseau avec arrivée sur la selle ;

b) ciseau en dehors à droite sur l'extrémité droite et ciseau à gauche en se déplaçant en sautillant sur la selle ;

2) Passer jambe gauche sous main gauche avec 1/2 tour à droite et en déplaçant les deux prises simultanément, passer jambe gauche sous main gauche et stöckli.

a) Passer jambe gauche sous main gauche avec 1/2 tour droite, puis ciseau à gauche en dehors.

b) Passer les jambes sous main gauche avec 1/2 tour à droite en déplaçant les deux prises simultanément, puis stöckli ou tramlot sans cercle intermédiaire.

III. Parties C construites sur parties B exemples 3 à 6

a) Stöckli-tramlot sans cercle intermédiaire ;

b) Tramlot-tramlot sans cercle intermédiaire ;

c) Stöckli-tchèque sans cercle intermédiaire ;

d) Tchèque-stöckli sans cercle intermédiaire ;

e) Tchèque-tramlot sans cercle intermédiaire ;

f) Tchèque-tramlot direct sans cercle intermédiaire ;

g) Tchèque-tchèque sans cercle intermédiaire ;

h) Tramlot-direct - tramlot direct sans cercle ;

i) Stöckli-stöckli inversé sans cercle intermédiaire ;

j) Tramlot-stöckli inversé sans cercle intermédiaire ;

k) Russe (double tchèque avec 2 fois 1/2 tour par-dessus les deux arçons) ;

l) Transport latéral depuis l'une des extrémités sur la selle et puis sur l'autre extrémité, sans cercle intermédiaire ;

m) Costale allemande sur une extrémité et transport latéral sur la selle sans cercle intermédiaire ;

n) Double costale allemande sans cercle intermédiaire sur une extrémité ;

o) Toutes les parties ou liaisons présentant les mêmes difficultés.

Répétitions. — En règle générale, une partie ou liaison reconnue comme difficulté B ou C comptera une seule fois. Elle pourra compter deux ou plusieurs fois, du moment que la partie ou liaison qui la précède ou qui la suit sont d'un caractère différent. Si toutefois une même partie se répète trop souvent, ce seront évidemment la combinaison et l'originalité qui en souffriront et les déductions devront être faites dans ce domaine.

E — SOL (MAINS LIBRES)

Abréviations terminologiques

Salto ou saut périlleux : De la station, sauter en tournant autour de l'axe de largeur à la station (en avant ou en arrière).

Saut-de-moins : De la station, poser les mains en avant au sol et tourner en avant par l'appui tendu renversé passager à la station.

Flicflac : De la station, sauter en tournant en arrière, par l'appui tendu renversé passager, à la station.

Grand écart (spagat) : Position à laquelle on aboutit, dans la station écartée transversalement, en écartant les jambes autant que possible l'une en avant, l'autre en arrière, de manière que les deux jambes touchent le sol sur presque toute leur longueur.

I. Parties ou liaisons difficiles (parties B)

- 1) De la station, avec ou sans élan, flicflac - salto en arrière (ou inversement).
- 2) En tournant en avant ou en arrière : série de saut-de-mains ou de flicflac, au moins 3.
- 3) De la station, avec élan, salto en avant.
- 4) De la station, avec élan, poser jambe gauche en avant, par 1/4 de tour à gauche poser les mains au sol pour tourner à l'appui tendu renversé passager, jambes jointes, par 1/4 de tour à gauche et répulsion des bras, fléchir le corps pour sauter à la station fléchie (saut arabe), puis flicflac ou salto en arrière.
- 5) Se lever, bras tendus, corps fléchi, à l'appui tendu renversé.
- 6) De l'appui renversé sur les avant-bras, se lever à l'appui tendu renversé.
- 7) De la position à genoux, corps cambré en arrière, tourner en avant en posant les mains au sol de chaque côté, à l'appui tendu renversé.
- 8) De l'appui renversé, cambrer le corps pour tourner en avant (pont) à la station.
- 9) Le grand écart.
- 10) Station horizontale sur une jambe, bras en haut.

- 11) De la station, saut en avant, à l'appui tendu renversé.
- 12) En appui, série de cercles d'une jambe sous l'autre à l'appui tendu renversé.

II. Parties ou liaisons de difficulté supérieure (parties C)

- 13) De la station, avec élan, salto en avant ou en arrière en tournant en même temps autour de l'axe de longueur.
- 14) De la station, avec ou sans élan, en tournant en arrière, flicflac (ou inversement).
- 15) De la station, avec ou sans élan, en tournant en avant, saut-de-mains, suivi de salto en avant.
- 16) De la station, salto en avant, sans élan.
- 17) Appui facial, bras tendus (3 sec.).
- 18) Du couché facial, se lever, corps tendu, à l'appui renversé.
- 19) De l'appui tendu, jambes tendues en avant entre ou en dehors des bras, se lever, bras tendus, à l'appui tendu renversé. ?
- 20) De la station, tomber en arrière en posant les mains au sol pour tourner en arrière par l'appui tendu renversé pour passer une jambe entre les bras au grand écart, ou bien les deux jambes entre les bras à l'appui tendu, jambes en avant (équerre).
- 21) De la station, sauter en tournant en arrière et en tournant en même temps 1 tour autour de l'axe de longueur à l'appui tendu renversé.
- 22) Appui tendu renversé sur un bras (3 sec.).
- 23) En appui, série de cercles des jambes jointes, au moins 3.

Réunions du Comité Directeur & des Commissions Techniques Exécutives

Genève, 2 - 6 avril 1958

Le Comité directeur de la F.I.G. s'est réuni à Genève les 2 et 3 avril afin d'examiner deux questions urgentes :

1) Rédaction d'un mémoire à l'adresse du Comité International Olympique, pour protester contre la suppression des concours d'équipes de gymnastique aux Jeux Olympiques.

2) Révision des statuts de la F.I.G.

Il devenait nécessaire de mettre ceux-ci en harmonie avec le nouveau règlement technique dont plusieurs dispositions ont été changées au cours des dernières réunions plénières.

CHAMPIONNATS DU MONDE — Moscou 1958

Une grande discussion est engagée relative au transport des équipes, des membres du Comité Directeur et des Commissions exécutives, ainsi qu'au séjour des jurés.

Le délégué de l'U.R.S.S., M. Popof, transmettra au Comité des Sports les remarques justifiées de la F.I.G., et espère arriver à un accord satisfaisant pour tous.

Les cours de jurés auront lieu les :

- 2-3-4 juillet pour les dames; 3-4 juillet pour les messieurs.
- 6 juillet : exercices imposés messieurs
- 7 juillet : exercices imposés dames
- 8 juillet : exercices à volonté messieurs
- 9 juillet : exercices à volonté dames.

Jeudi 10 juillet

- 12 h. : Finales messieurs
- 16 h. : Concours des équipes B féminines
- 18 h. : Finales dames.

A l'heure actuelle 14 équipes féminines sont inscrites en catégorie A.

3 équipes en catégorie B.
9 individuelles.

Chez les messieurs : 21 équipes ; 9 individuelles.

JEUX OLYMPIQUES — Rome 1960

Une mise au point nécessaire a été faite avec M. Thomasi, délégué du Comité Olympique Italien.

Très compréhensif, M. Thomasi a accueilli favorablement les suggestions des techniciens.

Les épreuves gymnastique se dérouleront du 5 au 10 septembre dans le petit et le grand Palais des Sports.

COUPE D'EUROPE

La Coupe d'Europe masculine aura lieu à Copenhague et la Coupe d'Europe féminine se déroulera à Cracovie le 31 mai 1959.

BAREMES DE DIFFICULTES

Les barèmes des exercices à volonté, au sol et à la poutre ont été examinés et adoptés. Leur parution sera faite dès la mise au net de ces documents.

Médailles de la F.I.G. aux gymnastes ayant obtenu 90 % des points aux Championnats du Monde et aux Jeux Olympiques.

Cette proposition est acceptée. Un insigne sera attribué aux concurrents réalisant les conditions exigées.

La proposition de la Finlande tendant à supprimer les exercices imposés des Championnats du Monde est rejetée.

Egalement celle de l'U.R.S.S. relative à la création, au sein de la F.I.G., d'une Commission de gymnastique acrobatique.

Exercices imposés J.O.

Les projets d'exercices féminins pour les Jeux Olympiques sont en voie de préparation et pourront être démontrés à Moscou.

Enfin, pour clore la liste des travaux prévus et exécutés au cours de ces réunions de Genève, le règlement technique a été soigneusement revu et corrigé par les Commissions exécutives.

B. VILLANCHER,
Déléguée technique internationale.